

répondant à ces questions, les regardant comme étant la meilleure autorité. Nous savons qu'il y en a peu qui puissent être fondés à prétendre qu'ils ont produit de nouvelles variétés de semences dans ce pays, par la raison qu'on n'y fait pas assez d'attention à ces sortes de choses. Dans les États-Unis, il est à peine possible de reconnaître une variété particulière de froment, par son ancien nom connu, tel que donné par Lawson. Nous recommanderions que lorsqu'on veut donner des noms nouveaux à des variétés de semences on désigne aussi ces variétés par leurs anciens noms, placés avant les nouveaux. Par là on éviterait la confusion et l'incertitude. Lorsqu'on importe des grains de semence, il serait à propos et nécessaire de nommer le pays qui les a produits, parce que par ce moyen, on connaîtrait quel pays produit les semences les plus convenables au climat, au sol et au mode de culture du Bas-Canada. Si l'on veut suivre un système parfait d'agriculture, il est nécessaire qu'on fasse attention à toutes ces choses, quelque peu importantes qu'elles puissent paraître. Il est nécessaire aussi que les différentes variétés de semence qu'on emploie soient nettes et sans mélange.

Quoi qu'on puisse attendre de marchands qui ont eux-mêmes à acheter les grains ou graines qu'ils vendent pour semence, les cultivateurs qui vendent des grains pour semence doivent les avoir nets, autrement, ils ne devraient pas annoncer qu'ils en ont à vendre pour cette fin, parce qu'en le faisant, ils donnent à croire que ces grains sont nets et propres à être semés, et ils ne le seraient pas s'ils consistaient en différentes variétés, et étaient mêlés de graines d'herbes nuisibles. Ces choses doivent être bien comprises, et il ne doit pas y avoir lieu à se méprendre, quant à l'obligation où sont ceux qui vendent des graines ou grains de semence, de n'en vendre que de propres à la fin voulue, et qu'il importe aux cultivateurs d'acheter. Si des cultivateurs vendent des grains ou graines à ceux qui en demandent, sur les marchés, ou à ceux qui vont chez eux pour en acheter, ils les peuvent vendre tels qu'ils les ont, sans garantie quelconque, et sans qu'on y puisse trouver à

redire; mais ils ne doivent pas annoncer publiquement qu'ils ont des graines à vendre, si elles ne sont pas nettes et propres à être semées.

Lorsqu'on engraisse à la surface avec du fumier de pailler pour des céréales, il est presque impossible que les récoltes soient nettes. Si c'est pour avoine ou pour pois, la chose n'est d'une aussi grande conséquence; mais si l'on fume ainsi pour du blé, le produit ne sera ni net ni bon pour semence. On ne doit employer que du fumier pourri, lorsqu'on l'épand sur la surface pour des récoltes de céréales, et même lorsqu'on l'enfouit dans le sol, à moins qu'on ne sème en sillons, et qu'on ne sarcle; ce qui se fait rarement en Canada. Dans le fait, il est très peu sûr de se servir de fumier vert, à moins qu'on ne sème en sillons, et qu'on ne puisse détruire les herbes nuisibles, à la houe. Leguérêt d'été est peu pratiqué dans le Bas-Canada, et sûrement, ce ne peut pas être de peur de perdre du terrain pendant une année, car on voit sur presque toutes les fermes quelque chose de fort ressemblant à une terre inculte. Un arpent de terre mis en jachère d'été produirait une récolte d'une valeur double de celle d'un arpent qui n'aurait pas été cultivé ainsi, et la dépense ne serait pas considérable. Ce ne serait pas une bonne récolte seulement qu'elle donnerait, mais peut-être trois ou quatre, et la terre ne pourrait pas manquer d'être nette. Il est très peu profitable de produire des récoltes mêlées de mauvaises herbes, et l'on est loin de suivre un bon système d'agriculture, lorsqu'on laisse croître ces herbes avec les grains qu'on a semés. Il s'en faudra de beaucoup que le blé d'automne donne une récolte moyenne, cette année. En conséquence de la longueur et de la sévérité de l'hiver dernier, les champs ensemencés de blé d'automne offrent des taches ou lambeaux détachés où l'on ne voit que la terre nue, et il y a peu de pièces de terre dans le Bas-Canada où il n'ait souffert plus ou moins. La plante a été détruite, nous a-t-on dit, l'hiver dernier, là où elle a été couverte d'une épaisse couche de neige, en conséquence, à ce que nous supposons, de cette épaisse couverture même, ou de ce